

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Chapelloises, Chapellois,

Des sujets d'actualité peuvent vous poser question. Quand chacun apporte sa réponse sans connaître la juste information, cela peut aboutir à la désinformation, à des conclusions hâtives, qui prêtent des intentions...

Pour illustrer les propos ci-dessus, je prendrai deux exemples. L'actualité des migrants syriens relayée par la presse a posé le sujet de leur au sein de nos communes. Nous en avons parlé en Conseil Municipal pour permettre une expression libre sur le sujet. Aucune décision n'a été prise. Il en a été aussi question en Conseil Communautaire pour connaître la position d'autres communes de notre territoire. Personne ne peut donc dire à ce jour que La Chapelle-Bouëxic va accueillir des migrants.

La presse a fait également état d'un débat autour du concept de Commune nouvelle. En tant que maire, j'ai répondu à l'invitation de Michel CHIRON, Maire de Maure de Bretagne autour de ce sujet avec d'autres communes de notre territoire. Là aussi, nous en avons parlé au Conseil Municipal sans apporter de réponse définitive. Se renseigner, et débattre permet de construire une position. Tout sujet pouvant intéresser l'avenir de notre commune doit être pris en compte. Bien évidemment, l'information le moment venu sera élargie à tous afin qu'en dernier ressort, le Conseil Municipal puisse se prononcer sur les avantages et inconvénients. Pour parler autrement, nous ne souhaitons pas prendre le risque de « ne pas prendre le train en marche si besoin ».

Le prochain rendez-vous de l'Écho Chapellois se situera début janvier 2016 pour notamment vous inviter à la cérémonie des vœux du Samedi 9 Janvier 2016 (horaires restant à fixer). J'espère, avec le Conseil Municipal vous y retrouver nombreux.

D'ici là, l'automne et ses belles couleurs auront envahi nos paysages pour notre plus grand plaisir.

Le Maire, Roger MORAZIN

Numéro 94
Novembre 2015

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 13
- Vie Intercommunale P 14
- Vie Culturelle et économique P 15
- Jeunesse : P 18
- Associations : P 17 à 21
- Développement durable : P 22 à 23
- Mémento Vie Pratique : P 24

Réunion du 31 Août 2015

- **Bilan financier : restaurant scolaire, garderie municipale et détermination des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.**

Monsieur le Maire fait part du bilan financier concernant le restaurant scolaire et la garderie au cours de l'année scolaire 2014-2015. Monsieur le Maire précise que le budget 2014-2015 fait état des résultats suivants :

- restaurant scolaire : excédent de 699,62 € pour 1 495 repas servis, soit un excédent de 0,04 € par repas.
- Garderie : déficit de 80,20 € pour 8 885 séances de garderie, soit un déficit de 0,01 € par garde.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs étaient établis comme suit pour l'année scolaire 2014-2015 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,40 Euros
- repas – prix usager adulte : 4,60 Euros
- repas – prix usager CLSH : 3,68 Euros
- goûter – prix usager CLSH : 0,35 Euros
- repas – prix usager chantier d'insertion : 4,90 Euros.

* garderie :

- le matin de 7h30 à 8h45 : 1,10 Euro
- le matin de 8h15 à 8h45 : 0,55 Euro
- le soir de 16h55 à 17h45 : 0,55 Euro
- le soir de 16h55 à 18h45 : 1,10 Euro
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs identiques à ceux de l'année précédente et demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la détermination des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,40 €
- repas - prix usager adulte : 4,60 €
- repas – prix usager CLSH : 3,68 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,35 €
- repas – prix usager chantier d'insertion : 4,90 €

* garderie :

- le matin de 7h30 à 8h35 : 1,10 €
- le matin de 8h15 à 8h35 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 17h45 : 0,55 €
- le soir de 17h15 à 18h45 : 1,10 €
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €

- **Participation 2015 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisés à LA CHAPELLE-BOUEXIC.**

Monsieur le Maire propose de fixer un coût moyen d'un élève sur la base des coûts réels de l'année 2014 comme suit :

Année	Coût maternelle	Coût primaire
2014	895,14 €	286,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le coût moyen d'un élève pour l'année scolaire 2014-2015 comme désigné ci-dessus.
- décide d'arrêter la participation 2015 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisés à LA CHAPELLE-BOUEXIC selon les barèmes arrêtés ci-dessus.

- **Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : année scolaire 2015-2016 :**

1°) Décision relative à l'embauche d'intervenants extérieurs, demande de subvention : Conseil Départemental, Etat

Le Maire propose de procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement aux besoins liés à la mise en place des rythmes scolaires (accroissement temporaire d'activités) pour une durée maximale de douze mois. Ces recrutements peuvent faire l'objet de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition du Maire
- décide de modifier le tableau des emplois, par la création de 6 postes d'adjoint d'animation
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants
- décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2015.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention inhérente à la mise en place des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016.
- sollicite de Monsieur le Préfet, la subvention inhérente aux rythmes scolaires - fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1° degré – campagne 2015-2016.

2°) Convention de rupture amiable : Mr ROLLAND Romains

Monsieur le Maire informe que Mr ROLLAND Romains (animateur TAP) (Temps d'Activités Périscolaires) qui bénéficiait d'un contrat d'avenir pour la période du 10 juin 2014 au 9 juin 2016 n'a pas repris son poste de travail depuis le 10 Août 2015, ceci sans justificatifs. Monsieur le Maire après plusieurs entretiens avec l'agent a décidé de convenir que le contrat de travail ne pouvait être maintenu et a donc proposé d'y mettre un terme d'un commun accord à compter du 1^{er} septembre 2015 dans le cadre d'une convention de rupture amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention

- émet un avis favorable à la signature d'une convention de rupture amiable à compter du 1^{er} septembre 2015 entre la Commune et Mr ROLLAND Romains, animateur TAP, dans les conditions désignées ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents à la convention de rupture amiable avec l'agent désigné ci-dessus.

3°) Remplacement de Mr ROLLAND Romains : création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe auxiliaire à temps non complet

Suite à la fin de contrat de Mr ROLLAND, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent afin d'assurer la fonction d'animateur de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et activité vélo à hauteur de 13h00/35^{ième} à compter du 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et de l'activité vélo pour une durée de 10 mois 10 jours à hauteur de 13h/35^{ième} par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015, 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321
- décide de recruter sur ce poste Mr VOISIN Fabien domicilié 5, rue Jean-Paul Sartre à CHANTE-PIE.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents à cette embauche.

- **Renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre d'une neuvième classe : modification du temps de travail de Mme COETTE Christelle**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} juin 2015 émettant un avis favorable au renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre de l'ouverture d'une neuvième classe pour une durée de 10 mois 10 jours à hauteur de 19h00/35^{ième} à compter du 31 Août 2015, 1^{er} échelon, indice brut 330, indice majoré 316.

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'augmentation des effectifs à l'école maternelle et primaire et de la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) il y aurait lieu de modifier le temps de travail de Mme COETTE Christelle de 19h00/35^{ième} à 25h00/35^{ième} à compter du 31 Août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier le temps de travail de Mme COETTE Christelle comme suit à compter du 31 Août 2015 : de 19h00/35^{ième} à 25h00/35^{ième}.

- **Bouexic Accueil : atelier cuisine : signature d'une convention avec Mme GIZARD**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec « Les Ateliers d'Adeline » représentés par Mme GIZARD Adeline dans le cadre des activités cuisine proposées aux seniors de BOUEXIC ACCUEIL, cet atelier fonctionnant, sur l'année 2015, à raison d'un atelier par mois de 6 heures pour un coût horaire de 40 €, soit un montant de 240 € par séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions:

- émet un avis favorable à la signature d'une convention avec « Les Ateliers d'Adeline » représentés par Mme GIZARD Adeline dans le cadre des activités cuisine proposées aux seniors de BOUEXIC ACCUEIL dans les conditions désignées ci-dessus.
- autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

- **Demande de subvention : lecture publique au titre du contrat de territoire – volet 3**

Monsieur le Maire fait part de la demande émanant du Service Finances de Vallons de Haute Bretagne Communauté proposant à la Commune de déposer un dossier de demande de subvention pour la lecture publique communale au titre du volet 3 du contrat de territoire à la demande du Conseil Départemental, au titre de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire informe que cette subvention est attribuée sur la base d'un taux de 50 % du montant d'acquisition de livres et animations plafonnée à 558,10 €. Monsieur le Maire précise que le montant des dépenses (achat de livres et animations) s'élève à 3 353,23 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'attribution de la subvention inhérente à la lecture publique (achats de livres et animations) pour 2015 au titre du volet 3 du contrat de territoire.

- **Travaux de restauration de la salle polyvalente suite sinistre incendie : devis estimatif, autorisation de lancement de la consultation selon la procédure adaptée**

Monsieur le Maire fait part du devis estimatif réalisé par le Cabinet GAUTIER – Architecte d'un montant de 346 000,00 € H.T., soit 413 816,00 € TTC concernant les travaux de restauration de la salle polyvalente suite à sinistre incendie. Ce devis estimatif est basé à partir du rapport du Bureau d'Etudes Structure SERTCO ayant spécifié que la réfection totale de la charpente et de la couverture ainsi que la désamiantage était nécessaire pour que le Cabinet SERTCO puisse fournir l'attestation de stabilité à froid pour la Commission de Sécurité. Monsieur le Maire demande de se prononcer au sujet de ce devis estimatif et d'autoriser le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée, sous réserve de l'accord de l'assurance et de l'expert judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis estimatif des travaux de restauration de la salle polyvalente suite à sinistre incendie pour un montant de 346 000,00 € H.T. soit 413 816,00 € TTC tel que décrit ci-dessus sous réserve de l'accord de l'assurance et de l'expert judiciaire.
- autorise le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de restauration de la salle polyvalente suite à sinistre incendie sous réserve de l'accord de l'assurance et de l'expert judiciaire.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer les différentes démarches inhérentes à ce marché.

- **Décision modificative n°2 : budget commune : opération 993 : Travaux groupe scolaires**

Monsieur le Maire informe, qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux travaux Groupe Scolaire, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement : opération 072
Groupe Scolaire : compte 2313 : + 24 000,00 €
- Recettes d'investissement :
Compte 1641 : emprunt : + 24 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus portant le budget primitif 2015 – section d'investissement de 811 298,00 € à 835 298,00 € et le budget global de 1 736 717,00 € à 1 760 717,00 €.

- **Décision modificative n° 3 : budget commune : opération 063 : Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire informe, qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux acquisitions de mobilier, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement : opération 063
Acquisition de matériel : compte 2184 : + 1 000,00 €
- Recettes d'investissement :
Compte 1641 : emprunt : + 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus portant le budget primitif 2015 – section d'investissement de 835 290,00 € à 836 290,00 € et le budget global de 1 760 717,00 € à 1 761 717,00 €.

- **Décision modificative n° 4**

Monsieur le Maire informe, qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux travaux d'aménagement des commerces, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement : opération 072
Aménagement – Centre-Bourg : compte 2315 : + 81 000,00 €
- Recettes d'investissement :
Compte 1641 : emprunt : + 81 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus portant le budget primitif 2015 – section d'investissement de 836 290,00 € à 917 290,00 € et le budget global de 1 761 717,00 € à 1 842 717,00 €.

- **Travaux construction boulangerie : avenant n°1 - lot n°10 - Electricité : Ets RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 Janvier 2015 décidant de retenir les différentes entreprises dans le cadre du marché de consultation selon la procédure adaptée et notamment l'Entreprise SOLEO concernant le lot n° 10 – Electricité pour un montant de 13 500,00 € HT, soit 16 200,00 € TTC. Monsieur le Maire précise que consécutivement à la reprise de l'Entreprise SOLEO par l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO, il y a lieu de prendre un avenant n°1 spécifiant que le titulaire du marché est l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 concernant le lot n° 10 – Electricité – spécifiant que le titulaire du marché est l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO domiciliée 2, rue de la Guée – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant de 13 500,00 € HT, soit 16 200,00 € TTC.

- **Travaux construction boulangerie : avenant n°1 - lot n°11 – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires - : Ets RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 Janvier 2015 décidant de retenir les différentes entreprises dans le cadre du marché de consultation selon la procédure adaptée et notamment l'Entreprise SOLEO concernant le lot n° 11 – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires pour un montant de 15 000,00 € HT soit 18 600,00 € TTC. Monsieur le Maire précise que consécutivement à la reprise de l'Entreprise SOLEO par l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO, il y a lieu de prendre un avenant n°1 spécifiant que le titulaire du marché est l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 concernant le lot n° 11 – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires – spécifiant que le titulaire du marché est l'Entreprise RENOARD GENIE CLIMAT SOLEO domiciliée 2, rue de la Guée – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant de 15 000,00 € HT, soit 18 600,00 € TTC.

- **Travaux boulangerie : maîtrise d'œuvre : avenant n°1.**

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 proposé par le Cabinet CRESTO-MODULES pour un montant de 2 692,21 € TTC pour études complémentaires concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction de la boulangerie. Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 19 022,22 € TTC
- Avenant n°1 : 2 692,21 € TTC
- Montant global du marché : 21 714,43 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions :

- décide de retenir l'avenant n°1 désigné ci-dessus proposé par le Cabinet CRESTO-MODULES domicilié 1, rue des Longrais – 35520 LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ pour un montant de 2 692,21 € TTC portant le montant global du marché à 21 714,43 € TTC.

- **Travaux construction boulangerie : lot n°7 – plâtrerie – plafonds suspendus : Ets FRANGEUL**

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°2 proposé par l'Entreprise EURL FRANGEUL concernant le lot n°7 – plâtrerie – plafonds suspendus inhérent aux travaux de construction de la boulangerie pour un montant en moins-value de 596,90 € TTC concernant le remplacement de type de porte. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

- Montant initial du marché : 11 160,00 € TTC
- Avenant n°1 : 7 804,80 € TTC
- Avenant n°2 : - 596,90 € TTC
- Montant total du lot n°7 : 18 367,90 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- décide de retenir l'avenant n°2 désigné ci-dessus proposé par l' EURL FRANGEUL domiciliée ZA du Plat d'Or – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant de – 596,90 € TTC portant le montant global du marché à 18 367,90 € TTC.

- **Travaux construction boulangerie : avenant n°1 - lot n°5 – menuiseries extérieures – serrurerie : Ets MONVOISIN**

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 proposé par l'Entreprise MONVOISIN concernant le lot n°5 – menuiseries extérieures – serrurerie inhérent aux travaux de construction de la boulangerie pour un montant en moins-value de 3 112,39 € TTC concernant la non réalisation d'une porte avec châssis. Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- Montant initial du marché : 19 560,00 € TTC
- Avenant n°1 : - 3 112,39 € TTC
- Montant total du lot n°5 : 16 447,61 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- décide de retenir l'avenant n°1 désigné ci-dessus proposé par l'Entreprise MONVOISIN domiciliée 9, rue de la Chataigneraie – ZA La Corbière – 35580 GOVEN pour un montant de 3 112,39 € TTC portant le montant global du lot n° 5 à 16 447,61€ TTC.

- **Aménagement de voirie R.D. n°776 y compris secteur boulangerie : maîtrise d'œuvre : avenant n°1**

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 proposé par l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 1 579,09 € TTC pour études complémentaires concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux

travaux d'aménagement de la R.D. n° 776 y compris le secteur boulangerie. Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 57 750,00 € TTC
- Avenant n° 1 : 1 579,09 € TTC
- Montant global du marché : 59 329,09 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention :

- décide de retenir l'avenant n°1 désigné ci-dessus proposé par l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE pour un montant de 1 579,09 € TTC portant le montant global du marché à 59 329,09 € TTC.

- **Zone du Plat d'Or : Etablissement Public Foncier : allongement de la durée du portage foncier à 5 ans, compte-rendu des entretiens avec les opérateurs suivants : NEXITY- NEOTOA**

Monsieur le Maire informe de ses rencontres avec les opérateurs suivants dans le cadre des projets d'aménagement de la Zone du Plat d'Or :

- Société NEXITY : le 22 juillet 2015 (opérateur privé). La Société NEXITY réalise une étude de faisabilité du projet d'aménagement de la zone du Plat d'Or et fera part à la Commune des résultats de cette étude à la rentrée de septembre 2015.
- NEOTOA : le 14 Août 2015 (bailleur social) qui envisage l'étude de la réalisation de 4 logements sociaux sur un projet global de 16 logements. Ces 4 logements correspondraient à des maisons individuelles de type 3 et des logements familiaux de type 4 et 5.

Monsieur le Maire fait part également du mail de Mme Nathalie DOUX – Opérateur Foncier de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne proposant d'acter par un avenant à la convention opérationnelle :

- la réduction des objectifs à 20 % de logements locatifs sociaux et à une densité de 20 logements/ha.
- l'allongement de la durée de portage à 5 ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confirmer l'étude de NEOTOA (bailleur social) afin d'envisager la réalisation de 4 logements sociaux sur un projet global de 16 logements afin que NEOTOA puisse intégrer ce projet dans sa programmation de construction de logements pour 2016. Ces 4 logements correspondant à des maisons individuelles de type 3 et des logements familiaux de type 4 et 5.
- émet un avis favorable à la proposition de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne domicilié 71, boulevard Albert 1^{er} – CS 90721 – 35207 RENNES Cédex d'acter par un avenant à la convention opérationnelle :
 - * la réduction des objectifs à 20 % de logements locatifs sociaux et à une densité de 20 logements à l'hectare.
 - * l'allongement de la durée de portage à 5 ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 31 juillet 2017.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les différents documents inhérents à ces démarches.

- **Convention – Sortie terrain consorts EDET**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention suivant relatif à la sortie de terrain appartenant aux consorts EDET : Dans le cadre de l'autorisation de sortie de la parcelle AB 468 – AB 467 et AB 466a sur le parking de la salle des fêtes, il est convenu par les signataires les règles suivantes :

- Aucun travaux supplémentaires ne seront demandés à la mairie (mise en place de signalétique, obstacle au stationnement...). En cas de mise en place d'obstacles aux futurs stationnements, l'autorisation de la mairie sera demandée.

- Les propriétaires des terrains mis en vente ne pourront rendre responsables la mairie en cas de stationnement devant l'entrée de leurs terrains, notamment les jours d'utilisation du parking pour les besoins d'animations communales ou privées.
- Le parking restera libre d'utilisation sauf interdiction de la mairie.
- L'utilisation de la salle des fêtes dans les conditions du contrat de prêt ne pourra faire l'objet de plainte de la part du propriétaire actuel ou des futurs propriétaires.
- Le parking de la salle des fêtes garde une utilisation prioritairement communale notamment pour les locations de la salle des fêtes.
- La largeur du portail porté sur le cadastre ne pourra être revue.
- Les éléments de la convention ci-dessus seront portés à la connaissance des futurs propriétaires.

Cette convention fera l'objet d'une délibération municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la convention de sortie des parcelles cadastrées section AB n° 468 – AB n° 467 et AB n° 466a appartenant aux consorts EDET telle que désignée ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer cette convention.

- **Vente de terrains – Lotissement des Champs -Toussiers**

Monsieur le Maire rappelle la demande de différents habitants du lotissement des Champs -Toussiers d'acquiescer des départs de terrains appartenant à la Commune. Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été décidé par délibération du Conseil Municipal du 9 Mars 2015 d'arrêter les prix de vente de terrains comme suit :

- terrains constructibles : 10 € le m²
- terrains non constructibles : 1,50 € le m².

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs et à diviser en 3 pour 9 lots. Soit :

- terrains constructibles :
315,50 m² x 10 € = 3 155,00 €
- terrains non constructibles :
489,50 m² x 1,50 € = 734,25 €

Soit au total : 3 889,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la vente des départs de terrains aux habitants du lotissement Les Champs Toussiers en ayant fait la demande dans les conditions désignées ci-dessus.
- charge Maître RAY – Notaire – domicilié 33, rue de Guer à MAURE DE BRETAGNE de la rédaction des actes et le Cabinet QUARTA – Expert – géomètre domicilié 1, rue de la Noé – 35170 BRUZ du bornage.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes désignés ci-dessus.

- **Approbation du Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour du château**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 21 Août 2015 de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France communiquant sa proposition du tracé de périmètre de protection modifié (P.P.M) autour du château et invitant le Maire à présenter ce périmètre de protection en Conseil Municipal pour vote des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- émet un avis favorable à la proposition de périmètre de protection modifié autour du château tel que proposé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

- **Inventaire des cours d'eau – Canut Nord – Constitution d'un groupe de travail**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 6 Juillet 2015 de Monsieur le Directeur Adjoint de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) spécifiant que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a débuté la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. De septembre 2015 à août 2016, l'inventaire aura lieu sur les bassins versant de la Seiche et du Canut Nord. Dans ce cadre, la Commune est sollicitée afin de constituer un groupe de travail chargé de suivre l'inventaire. Ce groupe de travail doit être constitué de 6 membres : 2 élus, 2 agriculteurs, 2 riverains. Parmi ces 6 personnes, l'une d'entre elle doit être nommée « personne référente ». Monsieur le Maire propose de constituer le groupe de travail comme suit :

2 agriculteurs :

- Mr BESNARD Frédéric
- Mr SOULAIN Eric

2 élus :

- Mr KERGOURLAY Jean-Pierre
- Mr LERAY Michel

2 riverains :

- Mr SOULAIN Gervais
Mr HIGNET Jean-Paul

Mr LERAY Michel est proposé en tant que « personne référente ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de constituer le groupe de travail concernant l'inventaire des cours d'eau - Canut Nord tel que désigné ci-dessus.

- **Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35 dont la médecine préventive et le traitement informatique des salaires et indemnités.**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs dont :

- la médecine préventive / Coût pour 2015 :

- visite médicale : 62 € par agent
- visite médicale d'embauche 99 € par agent.

- le traitement informatique des salaires et indemnités / Coût pour 2015 :

- 6,60 € par bulletin de salaire.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions. La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG 35.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention – cadre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demandes de missions etc ...)

- **Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services pour la Société SEGILOG**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services par la Société SEGILOG pour un total de 8 880 € H.T. destiné à l'acquisition du droit de logiciels de la Mairie suivants : Finances, Facturation, Accueil, État-Civil, Cimetière, Urbanisme, Gestion du personnel et C.C.A.S. Les versements annuels «cession du droit d'utilisation» se décomposeront de la manière suivante :

- pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 : 2 960,00 € H.T.
 - pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017 : 2 960,00 € H.T.
 - pour la période du 01/09/2017 au 31/09/2018 : 2 960,00 € H.T.
- Soit un montant total de 8 880 € H.T soit 10 656,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels Mairie et de prestations de services par la Société SEGILOG domiciliée rue de l'Eguillon – 72400 LA FERTE-BERNARD pour un total de 8 880 € H.T, soit 10 656,00 € TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 205 (concession et droits similaires, brevets, licences) du budget communal ouvrant ainsi droit à la récupération de T.V.A.

- Autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat désigné ci-dessus.

- **Adhésion Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 16 juillet 2015 proposant à la Commune d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2015 pour un montant de 100 Euros.

Informations

- **Bilan financier : TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : année scolaire 2014-2015**

Monsieur le Maire fait part du bilan financier concernant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Dépenses : 55 229,93 €
- Recettes : 27 760,00 € dont (Etat : 17 910,00 € et Conseil Départemental : 9850 €)

Soit une charge nette pour la Commune de 27 469,93 €, soit un coût de 139,44 € par élève pour 197 élèves bénéficiaires.

- **Installations classées pour la protection de l'environnement : carrières de la Pichais**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine transmettant une copie du récépissé de déclaration relatif à l'exploitation temporaire d'une installation de concassage de béton sur la carrière de la Pichais délivré à Monsieur le Directeur de la SAS DANIEL TP CARDINAL EDIFICE sur une période unique inférieure ou égale à 6 mois.

- **Nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1er Janvier 2015**

Mr CHAUDAGNE Michel, Adjoint à l'Urbanisme, informe du nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1er Janvier 2015 : Permis de construire : 21 dont : 11 maisons individuelles et 2 rénovations de maisons. 5 garages, 3 hangars. Déclarations préalables : 11. Certificats d'urbanisme : 25.

REPAS DU CCAS

Chaque automne, comme le veut la tradition les séniors chapelais se sont retrouvés pour un moment de convivialité à la salle des fêtes de CAMPEL à l'initiative du Conseil Municipal et de son CCAS.

L'excellent repas était préparé par Anthony LAMORT, de l'Ardoise GOURMANDE.

Le service, quant à lui, a été assuré par 8 jeunes de notre commune, les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Cela a aussi été l'occasion et avec autant de plaisir pour Louissette LEBRET (Adjointe aux affaires sociales) de mettre en avant les doyens présents dans la salle. Mme REBOUX Henriette (93 ans) et Mr BESNARD Louis (91 ans).

La doyenne de notre Commune (101 ans) Mme MORIN Anna, née le 20 février 1914, n'a pu se déplacer suivi de près par Mme WESTER Germaine née le 6 décembre 1921.

Cette année, nous avons accueilli 7 nouvelles personnes de 70 ans. Deux personnes âgées de 80 ans : Mme BIGOT Micheline et Mme FISCHER Marie-Charlotte.

Louissette LEBRET a bien évidemment encouragé chacune et chacun à chanter les chansons d'autrefois sans oublier les « contous et les disous ».

Cette journée agréable fut l'occasion de prendre des nouvelles de chacun. Et l'après-midi se termina pour certains par une petite « sauterie » animée par Stéphanie BURBAN.



Les nouveaux 70 ans présents :

De gauche à droite

Gervais RENAUD
Michelle ESNAULT
Emile GICQUEL

Les Doyens présents entourés des serveurs, du Maire et de Louissette LEBRET :

De gauche à droite au 1er rang :

Louissette LEBRET (adjointe),
Henriette REBOUX (93 ans) et
Louis BESNARD (91 ans).

2ème rang : (gauche à droite)

Léna GALODÉ, Adrien NOGUES,
Mathilde GAYET, Léa SOULAINÉ,
Jean SOULAINÉ, Anna
KERGOURLAY, et Roger MORAZIN
(Maire).

3ème rang :
Baptiste ROUSSEL et
Pierre LARCHER



Les nouveaux 80 ans :
Mme FISCHER
Marie-Charlotte et
Mme BIGOT Micheline

TÉLÉTHON

Le Dimanche 6 Décembre, la Commission Animation du Conseil Municipal vous donne rendez-vous, à partir de 8 h jusqu'à 9h30, à « La Bonne Franquette » pour un petit-déjeuner.

Pour ceux qui le souhaitent, une randonnée pédestre partira à 9h pour être de retour vers 11h-11h30 afin d'accueillir les participants au Tour du Canton à La Bonne Franquette pour une pause Ravitaillement.

Pour le petit-déjeuner, merci d'appeler la Mairie

au **02.99.92.01.15** ou d'envoyer un mail à **mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr**

Prix : 6 € (petit-déjeuner) et 2 € pour la randonnée (si pas de petit déjeuner).

Tous les bénéfices seront reversés au Téléthon. Une urne sera disponible également ce même jour.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Rappel : Les Elections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Pour ces élections les inscriptions sont closes.

Toutefois les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales de la commune et désireuses de voter pour d'autres élections peuvent le faire **jusqu'au jeudi 31 décembre 2015 à 12h30.**

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les conditions pour être inscrits sur une liste électorale sont les suivantes :

- Avoir la nationalité française (sous réserve des dispositions permettant aux étrangers ressortissants des Etats membres de l'Union euro-

péenne de participer aux élections municipales et aux élections des représentants au parlement européen).

L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis.

L'inscription au titre du domicile permet de ne pas avoir à justifier de six mois de résidence dans la Commune ou d'avoir à justifier la qualité de contribuable pour la cinquième fois sans interruption au rôle des contributions directes communales.

Horaires de la mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30.

Permanences le samedi de 9h30 à 12h : les samedis 7 et 21 Novembre, 5 et 19 décembre.


RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre OCTOBRE et DÉCEMBRE 1999** doivent se faire recenser **avant le 31/12/2015.**

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette pé-

riode, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

Contact :

 02.99.92.01.15



ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 30 septembre 2015

Mme La Présidente du SMICTOM des Pays de Vallons de Vilaine a présenté le rapport d'activités 2014. Celui-ci peut être consulté sur le site suivant : <http://www.smictom-paysde vilaine.fr>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de se prononcer sur les actions à inscrire au Volet 2 du Contrat de Pays. A ce titre, a été approuvée la somme de 80 000 € pour la réalisation d'une salle de sport à La Chapelle Bouëxic.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association « Comice Agricole du Canton de Guichen » pour l'organisation du comice qui s'est tenu à Goven le 5 septembre dernier.

Le Conseil communautaire a validé, à l'unanimité, l'octroi d'une somme de 533,34 € à la commune de La Chapelle Bouëxic dans le cadre du Volet 3 du Contrat de Pays au titre de la lecture publique communautaire. Le Conseil Départemental finance 50% des dépenses HT. La subvention est versée sur justificatifs transmis avant fin décembre 2015.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de lancer le marché de travaux pour créer une aire de connexion intermodale à Lohéac. Le montant est estimé à 90 000 € HT.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Prestations	Redevance appliquées actuellement	Redevances applicables à compter du 1 ^{er} octobre 2015
Contrôles de conception	45 €	45 €
Contrôles de réalisation	130 €	130 €
Contre-visite de contrôle de réalisation	80 €	70 €
Contrôle de cessions immobilières	130 €	130 €
Contre-visite de cession immobilière	-	70 €
Contrôle de fonctionnement	84 €	84 €
Refus de visite du contrôle de fonctionnement	126 €	126 €

Pour information, le Bureau a décidé, à l'unanimité, de vendre à l'entreprise Thierry SAUVAGE, les lots n°9 (692 m²) et n°10 (701 m²) sur le parc d'activités de la Courtinais au prix de 28 € HT/m².

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 4 novembre 2015.

Vie Intercommunale

LES PANIERS DE MARGUERITE

Entretien avec Marguerite



Nouvelle venue sur notre commune, Marguerite n'est pas celle que vous croyez ! Du haut de ses 28 ans, cette jeune artisane de la Vannerie nous livre sa passion. Dépoussiérer les idées reçues, remettre au goût du jour un métier oublié, Marguerite nous donne à voir et à toucher la noblesse de la vannerie. Exempt de mécanique industrielle, tout est dans la techniquela vannerie est un art :

Quel est votre parcours ?

Pendant mon BTS « éducation et environnement », nous devions monter un projet au choix. Je me suis dirigée naturellement vers des métiers manuels : tannerie, poterie... et de tous, la vannerie s'est imposée comme une évidence.

Je voulais en faire mon métier, j'ai donc appris à travers les livres et les artisans passionnés que j'ai rencontrés. Toutefois, je souhaitais me perfectionner et j'ai donc passé mon CAP de vannerie dans la seule école qui existe en France (en Haute-Marne à Fayl-Billot).

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots les différentes phases de fabrication ?

Tout d'abord, je travaille presque exclusivement l'osier (produit en France). La première étape consiste à trier les brins en fonction de leur taille et de leur utilité, puis à les mettre à

tremper pour pouvoir les rendre plus souples et les travailler. Selon la variété, la taille, le type de brin (brut ou écorcé) et la température de l'eau, cette étape peut durer entre 2 heures et 5 jours : il faut donc anticiper. Puis, je peux passer à la fabrication du modèle qui peut durer là aussi 1h 30 jusqu'à 10 heures ; plus la pièce est élaborée et technique, plus c'est long.

Quels sont vos projets et où peut-on vous trouver ?

Mon envie est surtout celle de transmettre, de rendre à mon métier son attractivité. Je pense à l'avenir développer des stages d'initiation et de perfectionnement et pourquoi pas aussi intervenir dans des projets d'école. Sinon, toute l'année, je suis sur les marchés médiévaux ou les marchés d'artisans (sera présente au marché de Noël de La Chapelle Bouëxic).

Si la curiosité vous pique après ces quelques lignes n'hésitez pas à faire un tour sur son site : <http://lespaniersdemarguerite.com> ou la contacter au 07 83 62 10 02

Vous pourrez faire sa rencontre au marché de Noël de LA CHAPELLE-BOUËXIC.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour la deuxième année, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été invités aux urnes à la mairie pour élire les 8 nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour l'année 2015/2016.

Veillez trouver ci-dessous les enfants élus :

CLASSE	NOM PRENOM
CM1	GRANDIN KUHNEL Calvin
CM1	HENRY Eloane
CM1	LE GOUGAUD Ann-Gwenn
CM1	POULY Quentin
CM2	AMINOT Maëlann
CM2	CHEVALIER Marius
CM2	HUET Lise
CM2	LERAY Elouann

Ces nouveaux élus pourront échanger, proposer des nouvelles idées au sein de notre commune... Nous espérons pouvoir concrétiser certains projets, tout au long de l'année scolaire.



Au 1er rang de gauche à droite : Marius CHEVALIER, Elouann LERAY, Quentin POULY
 2ème rang : Patrick LEMOINE, Roger MORAZIN, Alexandra POULY (Chargée du suivi du Conseil Municipal des enfants), Maëlann AMINOT, Calvin GRANDIN KUHNEL, Eloane HENRY, Ann-Gwenn LE GOUGAUD, Lise HUET, Jean-René MARSAC (Député).

M ANIFESTATIONS A VENIR

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

ACPG / CATM

Mercredi 11 Novembre :
Cérémonie du souvenir.

Tous les habitants de La Chapelle-Bouëxic sont invités à participer à la commémoration de l'armistice.

Rendez-vous à 9H15,
devant la Bibliothèque.

Au programme :

- Cérémonie au monument aux morts.
- Dépôt d'une gerbe.
- Lecture des messages.

Cette année, la cérémonie commémorative cantonale a lieu à SAINT-SEGLIN.

Samedi 5 Décembre à 11h00,
devant la Bibliothèque,

vous êtes invités à la cérémonie de mémoire des Anciens Combattants d'AFN.



AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque vous informe des dates de ses manifestations pour l'année 2015-2016, alors à vos agendas !

- **Vendredi 27 novembre 2015 :**
Vente de repas à emporter à la "Bonne Franquette"
- **Dimanche 13 décembre 2015 :**
Spectacle de Noël à la salle de Lohéac
- **Samedi 5 et dimanche 6 mars 2016 :**
Représentation théâtrale avec la compagnie "Le pied en coulisses", à la salle du Rotz de Maure de Bretagne

- **23 avril 2016 :**

Loto animé par René à la salle du Rotz de Maure de Bretagne

- **18 juin 2016 :**

Fête de l'école sur le terrain de foot de la Chapelle Bouëxic.

Pour tous renseignements, merci de contacter la présidente,

Marie-claire RUAULT

 **06.62.74.05.20**

US CHAPELLOISE




Nous comptons sur votre présence le **Samedi 07 novembre** pour notre repas annuel qui se déroulera à Campel.

Nous sommes également à la recherche de joueurs pour compléter nos 2 équipes séniors évoluant le dimanche, ainsi que notre équipe vétérans évoluant le vendredi soir.

Merci à tous pour votre soutien le dimanche et pour votre implication lors de nos manifestations et nous vous souhaitons de passer une excellente fin d'année.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter **Mr HIGNET Vincent**

 **06.81.71.46.24**

Associations



LA CHAPELLE-BOUËXIC
Dimanche 20 Décembre 2015

Marché de Noël

10h-17h

- ✓ **Vente de produits alimentaires** : gâteaux, poissons, huitres, saumon fumé, foie gras, paniers garnis, fromages, volailles, macarons, crêpes, galettes.
- ✓ **Exposition et vente de produits artisanaux** : Bijoux, savonnerie, vannerie, sacs, tricots, broderies, location de vaisselle, sculpture artistique, exposition de voitures.

RESTAURATION SUR PLACE :

- Vin chaud - Repas Savoyard à « L'Ardoise Gourmande » le midi (pensez à réserver au 02.99.41.79.25).
- Galettes-Saucisses au Bar « Chez Lili » ;
- Dégustation d'huitres.



ANIMATIONS de RUE :

- ❖ Visite de Mickey
- ❖ Jeux en bois
- ❖ Manège pour enfant, auto-tamponneuses
- ❖ Promenade en Calèche.
- ❖ Maquillage pour enfants.

Arrivée du Père Noël, à 15h



**ACHETEZ, COMMANDEZ, RESERVEZ
VOS PRODUITS OU CADEAUX DE NOËL**

Une organisation des Commerçants, du Comité des Fêtes, de Bouëxic
Animation et de la Mairie

Quelques emplacements restent disponibles pour le marché de Noël, vous pouvez contacter Jean-Yves BOUET au 07.80.52.28.92 ou par mail à j.y.bouet@gmail.com

Ecole de V.T.T



4ème année pour l'école de VTT créée au sein du Cyclo Club Chapellois. Chaque mercredi en 2 groupes d'âge, 35 jeunes chapellois (à partir de 7 ans) et des communes voisines sont encadrés par Fabien VOISIN, des bénévoles Gérard RIGAUD, Gervais CLOTEAUX, Alain PRIOUL, Didier LEGUERINEL, Patrick LEMOINE et Roger MORAZIN, voire des parents disponibles.

Exercices d'adresse ou randonnées permettent à chaque jeune de progresser et, surtout, de trouver du plaisir au contact de la nature. Nous en profitons pour remercier les propriétaires qui mettent à disposition des terrains et chemins. Si certains jeunes souhaitent faire de la compétition, un programme leur sera proposé.

Renseignements ☎ 06.76.41.92.41.

Fabien VOISIN

Romains ROLLAND ayant décidé de quitter son poste, nous avons dû recruter très rapidement pour accomplir 3 missions :

- La coordination des ateliers péri-scolaires.
- L'animation de l'école VTT.
- Le suivi des animations pour Bouëxic Accueil.

Fabien VOISIN possède un diplôme d'État VTT et a pu prendre rapidement en main la lourde charge de l'organisation des ateliers. Il travaille 13h par semaine.

Contact : ☎ 06.89.49.43.45



ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

CONCOURS DE PETANQUE 2015



C'est dans une ambiance très conviviale, que s'est déroulé le tournoi de boules.
38 équipes (enfants, adultes hommes et femmes de tous âges) se sont confrontées amicalement.
Les rencontres ont permis aux équipes de sortir de chez elles et de profiter des douces soirées chapelloises.
La saison s'est clôturée par un repas et la remise des trophées, ceci dans une ambiance sympathique.

Il serait souhaitable que pour l'année 2016 nous comptions parmi nous quelques équipes féminines supplémentaires pour créer une poule féminine.

Classement :

1er : Jérôme LANGE et Pascal PANNETIER
2ème : Gérard RIGAUD et Kévin CHOLLET
3ème : Anthony LAMORT et David GAINARD
4ème : Joël ROPERT et Patrick LEMOINE
5ème : Michel LERAY et Renan LERAY
6ème : Lionel BOIVIN et Lionel COLLET

1ère équipe féminine : Ludivine BARBOTIN et Manuela HIGNET
2ème équipe féminine (présente) Ghislaine RIGAUD et Sylvie MONTIER

1ère équipe mixte : Christian et Marie-Christine BOLUT
2ème équipe mixte (présente) Ghislaine et Pierre LARCHER

LES ASSEMBLEES GENERALES

COMITE DES FÊTES : Assemblée Générale du 14 Octobre 2015

Mercredi 14 Octobre, le Comité des Fêtes s'est réuni pour son assemblée générale. Lors de celle-ci le bureau a été renouvelé :

Président : Frédéric WESTER.
Vice-Président : Yann RUAULT.
Trésorière : Anita ROUXEL
Trésorier Adjoint : Etienne PERON
Secrétaire : Serge GADONNEIX
Secrétaire Adjointe : Emmanuelle THOMAS.



Agenda du Comité des Fêtes :

- Lundi de Pâques (28 Mars) : Braderie (parking de l'église).
- Samedi 25 Juin : Fête de la Musique

Si vous souhaitez rejoindre cette association, vous pouvez les contacter ☎ **07.83.09.41.01**

AMICALE LAÏQUE : Assemblée Générale du 16 Octobre 2015

Petit rappel : l'amicale laïque est une association de parents d'élèves ayant pour but de favoriser des projets de classe (sorties, voyages, animations culturelles, abonnements livres et presse...) en les finançant par l'organisation d'événements tout au long de l'année.

Vendredi soir 16 octobre, à La Bonne Franquette, s'est déroulée l'assemblée générale de l'amicale laïque avec rétrospective de l'année écoulée 2014 / 2015 :

- Bilan moral et bilan financier
- Présentation des projets par classe pour l'année 2015 / 2016 proposés par les enseignants et financés par l'amicale.
- Rappel des différents événements organisés par l'amicale pour l'année 2015 / 2016.
- Nouveaux parents rentrant dans l'association.
- Renouvellement du bureau.
- clôture avec « le pot de l'amitié »



Le nouveau bureau avec de gauche à droite : Corinne LOUSSOUARN (vice-présidente), Audrey BESNARD (secrétaire), Nicolas GERNIGON (trésorier adjoint), Marie-Claire RUAULT (présidente), Anne-Sophie LEFEUVRE (trésorière), Barbara GUILBERT (secrétaire adjointe)

Le site Natura 2000 de la Vallée du Canut

Natura 2000, c'est quoi ?

La diversité biologique forme un ensemble de lieux et d'espèces dépendant les uns des autres et constituant un tout. Les espèces animales ou végétales sont en danger si l'un des milieux nécessaires à leur survie vient à disparaître. Lorsqu'une espèce disparaît, c'est la diversité biologique des habitats qu'elle occupe qui diminue.

Ce constat a amené l'Union Européenne à adopter deux directives pour donner aux Etats membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels :

- la directive « oiseaux » prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces considérées comme rare ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites désignés sont les « Zones de Protection Spéciales » ou ZPS
- la directive « Habitats » vise à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC.

Le réseau Natura 2000 est le réseau écologique européen formé par l'ensemble des ZPS et des ZSC.

Le site Natura 2000 de la vallée du Canut présente une diversité de milieux naturels (mares, landes et pelouses, boisements, prairies, bocage préservé, rivières, zones humides ...), ce qui forme un complexe d'habitats remarquables dominé par les boisements et les habitats landicoles (landes, pelouses et affleurements rocheux). Dans chacun de ces habitats naturels, vivent et se développent des espèces animales et végétales remarquables et/ou menacées telle que l'engoulevent d'Europe, la fauvette pitchou, la loutre d'Europe ou encore le damier de la succise. Le maillage bocager bien représenté permet le déplacement de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris. Les vieux arbres sont favorables à des espèces d'invertébrés, comme le pique-prune. Le site Natura 2000 de la vallée du Canut c'est :

- six communes présentes dans le périmètre : Baulon, Bovel, Goven, Guignen, Lassy et La Chapelle Bouëxic
- 8 espèces d'oiseaux (bondrée apivore, busards saint-martin, engoulevent d'Europe, martin-pêcheur d'Europe, pic noir, pic mar, alouette lulu, fauvette pitchou)
- 1 plante (flûteau nageant) et 8 espèces animales (4 insectes – damier de la succise, agrion de mercure, pique-prune, lucane cerf-volant – 4 mammifères – petit rhinolophe, barbastelle d'Europe, grand murin, loutre d'Europe)
- 12 habitats dont 3 prioritaires.

La commune possède une parcelle dans la zone Natura 2000 (ZB50) et à ce titre a signé la Charte Natura 2000 en février 2015, signifiant notre engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. La charte liste les engagements de bonne pratique de gestion du milieu naturel.

Après une première expertise de la parcelle communale, plusieurs observations :

- présence de landes et pelouses (caractéristiques du site) avec une propension à se refermer par une végétation de buissons et genêts
- une partie boisée à éclaircir

L'équipe travaux du département (régie départementale) en charge de la vallée du Canut est basée à La Roche aux Fougeroux dans un corps de bâtiment acquis récemment par le département.

De part sa proximité, de son expertise et de son savoir faire, la commune va lui déléguer les travaux de remise en l'état et la gestion de notre parcelle (convention en cours de signature), ainsi que quelques autres parcelles communales voisines hors zonage Natura 2000.

D'ailleurs, un sentier au départ de La Roche aux Fougeroux traverse la parcelle communale pour descendre vers le ruisseau des Grées Thébault lequel se jette dans le ruisseau de Bélouze puis le Canut ... Invitation à quelques promenades et découvertes automnales !

NETTOYONS LA NATURE

Pour la deuxième année consécutive, les Chapellois étaient au rendez-vous de « Nettoyons la Nature » dimanche 27 septembre.

De la théorie à la pratique

Une opération menée sur deux semaines, sous l'impulsion de Charlotte Marcadé, la bibliothécaire.

Lors des TAP, les enfants ont été sensibilisés à l'écologie à travers la lecture d'albums et de documentaires traitant du développement durable, de la pollution et des gestes quotidiens pour l'éviter (tri des déchets, économies d'énergie...). Avant de passer à la pratique avec beaucoup d'enthousiasme et d'efficacité ! Equipés de gants, de dossards et de sacs poubelles, les enfants ont réalisé tout ce que l'on peut jeter, ou trouver, dans la Nature (dont beaucoup d'emballages de goûter individuels et de paquets de bonbons !)



Le point d'orgue de l'opération

C'est près de 30 Chapellois qui se sont réunis Dimanche 27 Septembre pour ramasser les nombreux déchets abandonnés dans notre village et ses environs (Ah, les mégots de cigarette et les bouteilles de bières !). Bravo à eux, à leur engagement et à leur aide !

Un geste éco-citoyen récompensé par un Pot de l'Amitié à la Bibliothèque en fin de collecte.

Grâce à eux, c'est plus de 100kg de déchets qui ont ainsi été récupérés.



Merci encore à tous les participants et à l'année prochaine !

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

26 Septembre

7 et 21 Novembre

5 et 19 Décembre



Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale



Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00

12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h

Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h

Samedi
de 10h30 à 12h30



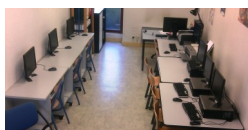
19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

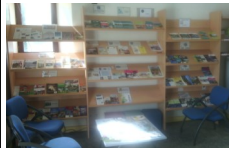
De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de
15h30 à 17h00 :

19 novembre - 10 décembre

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :
16 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2015

A Guichen : 2 - 19 - 30 novembre,
17 décembre 2015



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illenoo en direc-
tion de Rennes sont disponibles à l'agence
postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont
également affichés à l'abri de bus « Rue de
Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Novembre 2015